Privilège--M. Nowlan

Mulroney) est intervenu et a commencé à répondre à ma question en parlant de l'hypocrisie du député d'en face.

Vous feriez mieux de ne pas trop y compter si vous attendez que je retire mon observation au sujet du premier ministre. . .

M. le Président: Le député de Hamilton-Est a soulevé une question. Je consulterai évidemment les «bleus» et au besoin, je ferai rapport à la Chambre.

Le ministre de la Justice soulève une question de règlement bien différente. Je l'écouterai plus tard.

M. Lewis: Nous acceptons le conseil du député d'en face. Nous vérifierons les «bleus». Je crois que le premier ministre (M. Mulroney) parlait de la question et pas du député qui l'a posée.

Je demande encore une fois si l'on accepte que mon collègue, qui a traité le premier ministre d'hypocrite, se rétracte.

- M. le Président: Le député de Windsor-Ouest a la parole.
- M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur la liste d'expressions antiréglementaires qui se trouve dans la dernière édition du Beauchesne. Vous constaterez que l'on a parfois jugé le terme «hypocrite» antiréglementaire mais parfois pas. Vous devriez examiner ces décisions également, monsieur le Président, pour juger les commentaires très à propos du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin).
- M. le Président: Le député de Windsor-Ouest pourrait peut-être aider le Président. Comment dois-je interpréter la décision du Beauchesne?

Le député de Humber—Sainte—Barbe—Baie Verte a la parole.

M. Tobin: Je voudrais aider la présidence en raison du profond respect que j'éprouve à son égard. C'est pour elle que j'éprouve le plus de respect, exception faite de ma mère.

Le Président sait que je respecte beaucoup la présidence. Lorsque le premier ministre (M. Mulroney), tout comme moi, examinera les «bleus» et viendra à la Chambre après la période des questions, et lorsqu'il sera prêt à

se lever et à expliquer ce qu'il entendait par le terme «hypocrisie», je serai tout disposé à voir ce que j'ai dit.

Il n'appartient pas à un agent du premier ministre de nous expliquer ce que celui-ci voulait dire. Il faut que le premier ministre vienne s'expliquer en personne.

M. le Président: Le député et le ministre de la Justice ont dit ce qu'ils avaient à dire à ce sujet à la présidence. J'examinerai le compte rendu.

LA LIBERTÉ DE PRESSE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, n'exagérons rien, car la période des questions est terminée. J'ai autant de respect pour la présidence que mon collègue de Terre-Neuve, mais je ne veux pas mêler ma mère ou mon père au débat. Naturellement, si l'on veut faire intervenir le reste de la famille, la situation peut devenir assez cocasse. Quoi qu'il en soit, il est rare que les ministériels et les députés de l'opposition entendent clairement les questions supplémentaires. Nous savons que nous pourrions poser indéfiniment des questions au sujet des fuites concernant le budget. C'est une question d'ordre politique. Mais quand la liberté de presse est en jeu, si la loyale opposition ou mon collègue le député de Burnaby-Kingsway (M. Robinson) n'avaient pas soulevé de questions au sujet d'accusations portées contre un journaliste, j'aurais certainement pris la parole et dans un geste provocateur, j'aurais soulevé la question de privilège.

• (1510)

Ma question n'aurait pas été aussi politique que certaines autres qui ont été posées, mais elle aurait été adressée au solliciteur général (M. Blais) et aurait porté sur une situation des plus inhabituelles, c'est-à-dire le cas d'un journaliste accusé de possession d'objets volés. Cette situation vaut bien qu'on pose une question inhabituelle. J'espérais pouvoir la poser dans les règles et publiquement, sans être gêné par toutes les rumeurs et les soupçons d'une intrigue. Comme vous vous êtes levé, monsieur le Président, je dois donc m'asseoir, mais. . .

M. le Président: Si je comprends bien, le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) soulève la question de privilège. J'ai écouté ce que le député avait à dire. Il a une quelconque plainte à formuler et il y a probablement d'autres endroits où il peut le faire. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas d'une question de privilège.